



ELISABETH BORNE
MINISTRE DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE

GERALD DARMANIN
MINISTRE DE L'ACTION
ET DES COMPTES PUBLICS

EMMANUELLE WARGON
SECRETAIRE D'ÉTAT AUPRÈS
DE LA MINISTRE DE LA
TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET
SOLIDAIRE

Communiqué de presse

Communiqué de presse

Paris, le 14 février 2020
N°964

Immobilier de l'Etat :

Elisabeth Borne, Gérard Darmanin et Emmanuelle Wargon annoncent suite au Conseil de défense écologique plusieurs mesures pour réduire l'empreinte énergétique des administrations

Pour réussir la transition énergétique et atteindre la neutralité carbone en 2050, **la sobriété énergétique des bâtiments est une priorité majeure**. Les bâtiments sont en effet responsables de près de la moitié de nos consommations d'énergie et d'environ le quart des émissions nationales de gaz à effet de serre.

La transition vers des bâtiments plus sobres doit **également concerner le parc immobilier de l'Etat**. Ce dernier compte en effet près de 100 millions de m² de surfaces de bâtis et présente une grande diversité : bureaux, logements, monuments historiques, bâtiments techniques etc.

Sa facture énergétique* s'élève à près de 1,2 milliard d'euros pour l'Etat et ses opérateurs, dont 700 millions d'euros pour l'Etat. **Réduire l'empreinte écologique de ce parc est donc aussi l'occasion de réduire la dépense publique, en réduisant notamment les coûts de chauffage.**

Aussi, **à la suite du Conseil de Défense écologique du 12 février** et dans le cadre de la **stratégie pour des services publics éco-responsables**, Elisabeth Borne, Ministre de la Transition écologique et solidaire, Gérard Darmanin, Ministre de l'Action et des Comptes publics et Emmanuelle Wargon, secrétaire d'Etat auprès de la Ministre de la Transition écologique et solidaire ont pris **une série de mesures pour réduire ces consommations énergétiques et émissions de Co2**.

En particulier, **l'Etat se dote d'un outil de suivi de ses consommations de gaz, d'électricité, d'eau, de fioul, de chauffage urbain**. L'objectif est de mieux gérer son énergie et piloter son parc immobilier.

Cet outil (OSFI**) a été développé avec le concours de l'entreprise française Deepki. **L'OSFI permet de dresser une cartographie des consommations énergétiques du parc immobilier et ainsi d'être un véritable outil d'aide à la décision**. Il permet en effet de :

- détecter une anomalie sur facture ;
- optimiser son contrat ;
- analyser les consommations via des courbes de charges ;

- de prendre les décisions d'investissements les plus judicieuses visant à réduire les consommations énergétiques.

Cet outil, dont le déploiement est co-piloté par la direction de l'immobilier de l'Etat (DIE) et la direction des achats de l'Etat (DAE), est proposé à l'ensemble des ministères et a vocation à s'étendre aux opérateurs et établissements publics de l'Etat. **Le déploiement de l'outil vient de commencer et il se poursuivra en 2020.**

A terme, **il permettra également de partager certaines données en « open data »**, afin que tous les gestionnaires, mais aussi les citoyens et les acteurs privés, puissent contribuer à optimiser la performance du parc de l'Etat.

Enfin, la mise en place de l'OSFI est parfaitement complémentaire **d'autres décisions importantes** qui ont été prises lors du Conseil de défense écologique pour améliorer la performance énergétique des bâtiments de l'Etat :

- Eradication du chauffage au fioul d'ici 2029, hors cas spécifiques au sein des ministères des Armées et de l'Intérieur. **Interdiction dès 2020 de l'achat de nouveaux systèmes de chauffage au fioul.**
- **Mise en open data dès maintenant des diagnostics de performance énergétique (DPE)** des bâtiments publics : www.data.gouv.fr/fr/datasets/diagnostics-de-performance-energetique-pour-les-batiments-publics/
- Lancement d'un **premier appel à projets auprès des bâtiments de l'Etat, doté de 20 millions d'euros, pour financer des travaux « à gains rapides »** (c'est-à-dire présentant un temps de retour sur investissement rapide grâce aux économies d'énergie réalisées).

« Des services publics écoresponsables, ce sont aussi des bâtiments plus sobres en énergie et qui émettent moins de CO2. Les actions menées sur le parc immobilier de l'Etat sont essentielles, pour nos administrations mais aussi pour montrer l'exemple. » Elisabeth Borne

« La mobilisation de tous les acteurs publics permettra d'améliorer de façon durable la performance énergétique de nos administrations et de réduire ainsi leur impact sur l'environnement. Elles s'inscrivent pleinement dans la démarche d'un Etat exemplaire en matière de transition écologique. » Gérald Darmanin

« L'éradication des chaudières au fioul, les plus polluantes, est une priorité de la rénovation énergétique des bâtiments. Ça l'est déjà pour le logement de nos concitoyens, avec plus de 100 000 chaudières remplacées en 2019. Ça l'est désormais aussi pour les bâtiments de l'Etat ». Emmanuelle Wargon

* On inclut dans la facture énergétique les autres consommations de fluides telles que l'eau.

** OSFI : outil de suivi des fluides interministériel

Contacts presse :

Cabinet d'Elisabeth BORNE : 01 40 81 78 31

Cabinet de Gérald DARMANIN : 01 53 18 45 06 – presse.macp@cabinets.finances.gouv.fr

Cabinet d'Emmanuelle WARGON : 01 40 81 81 30

Direction générale des Finances publiques / Direction de l'immobilier de l'État : 01 53 18 64 76

